



CHALLENGE FAMILLES

REGLEMENT

ARTICLE 1

Chaque famille prend le départ des épreuves avec un handicap de 200 points qu'il faut faire diminuer.

ARTICLE 2

La famille classée en tête sera la famille ayant à l'arrivée le moins de points au compteur, compte tenu des pénalités et bonifications obtenues lors des épreuves et ainsi de suite pour les familles classées à la suite....

Le classement est basé sur la performance de chacun des parents et sur le plus grand nombre de participants d'une même famille.

ARTICLE 3

Le "chronos" du parent le mieux classé en individuel sur le triathlon "DECOUVERTE" est ajouté aux 200 points de départ

Compte tenu de cette disposition, seules les familles ayant au moins un membre participant au triathlon "DECOUVERTE" en individuel seront prises en compte pour le classement du challenge famille

ARTICLE 4

Sont ensuite déduits :

- a) - 25 points de bonification pour la participation d'un enfant au triathlon "AVENIR"
- b) - 15 points de bonification pour la participation au triathlon "DECOUVERTE" en individuel du père de famille
- c) - 20 points de bonification pour la participation au triathlon "DECOUVERTE" en individuel de la mère de famille
- d) - 10 points de bonification pour la participation au triathlon "DECOUVERTE" en individuel de chaque autre membre majeur de la famille
- e) - 5 points de bonification pour la participation de chacun des membres de la famille au triathlon "DECOUVERTE" en relais à trois

ARTICLE 5

En cas d'égalité de points l'ordre de classement se fera en fonction du plus grand nombre de participations pour une même famille.

ARTICLE 6

En cas d'égalité, de participations et de points, les familles seront classées à égalité. Le trophée sera remis à la famille, en fonction de la meilleure place obtenue par le membre de la famille, classé en individuel, sur le triathlon "DECOUVERTE"